

Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant mise en place d'une circulation alternée  
sur la rue des hortensias, rue de la vieille côte  
et les rues adjacentes à ces 2 rues

Du 2 mai au 23 juin 2023

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise IN Services Télécom, en date du 25 avril 2023

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur toute une partie du centre bourg, de l'avenue de la mairie jusqu'au bas de la rue des hortensias, et ses rues adjacentes, pendant toute la durée des travaux de tirage et raccordement de câbles de fibres optiques, entrepris par l'entreprise IN Services Télécom, pour le compte d'Axione, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, du 2 mai au 23 juin 2023

A R R E T E

**Article 1** : Il sera mis en place une circulation alternée, par panneaux B15 - C18, ou feux tricolores, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie du centre-bourg de la commune, notamment l'avenue de la mairie, la rue des hortensias, la rue de la vieille côte, la rue et l'impasse de Park Ar Chr'a, pendant la durée des travaux de tirage et raccordement de câbles de fibres optiques, entrepris par l'entreprise IN Services Télécom par chantier mobile, pour le compte d'Axione, du 2 mai au 23 juin 2023

**Article 2** : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 23 juin 2023, date prévisible de fin des travaux.

**Article 3** : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 2 mai 2023. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

**Article 5** : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 25 avril 2023

LE BOZEC Marcel

Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 25 avril 2023







22700 SAINT-QUAY-PERROS  
*Le calme à deux pas de la mer*

